

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00853

Numéro SIREN : 308 622 158

Nom ou dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 7998

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

Cabinet Bruno DEPRET et Associés

74 rue des Arts

BP 50143

59001 Lille Cédex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : REGIONALE DE RESTAURATION Numéro RCS : 308 622 158
Numéro Gestion : 2002B00853

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 251 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve-d Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/08/2020

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 15/03/2021

Sous le numéro : 7998

Délivré à Lille-Métropole le 30 mars 2021

Le Greffier,

20245007998 WD

REGIONALE DE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

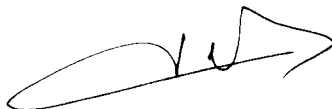
308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API RESTAURATION S.A.S.**
Mme Béatrice DEBOSQUE, ès-qual.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA RDR

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 334 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 69 69370 MONS EN BAROEUL

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 8 6 2 2 1 5 8 0 0 1 9 1

Néant ☐ *

					Exercice N clos le.		N-1	
					31082020		31082019	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
							Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	15 244	AI		15 244	15 244
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	278 869	AO		278 869	278 869
		Constructions	AP	8 540 833	AQ	3 626 585	4 914 247	5 349 370
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 220 605	AS	1 220 605		45 224
		Autres immobilisations corporelles	AT	70 086	AU	69 017	1 069	1 681
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	45 734	CV		45 734	45 734
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	10 171 374	BK	4 916 207	5 255 166	5 736 126
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens	BN				BO			
En cours de production de services	BP				BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
Marchandises	BT				BU			
DÉBITES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	502 100	BY	9 229	492 871	264 909
	Autres créances (3)		BZ	1 069 767	CA		1 069 767	1 169 334
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	1 031 437	CE		1 031 437	523 040
	Disponibilités		CF	2 824 853	CG		2 824 853	2 812 146
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 310	CI		7 310	4 247
	Immobilisations TOTAL (III)		CJ	6 435 469	CK	9 229	5 426 239	4 773 678
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 606 843	IA	4 925 437	10 681 406	10 509 804	
				CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Renvois : (1) Dont droit au bail :								
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA RDR			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000 ...)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 496 448	8 479 576
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	366 536	296 872
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	262 600	252 544
		TOTAL (I)	DL	10 225 586
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	186	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	35 310	35 310
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 375	88 888
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 702	201 362
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	158 234	42 026
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 010	13 223
	TOTAL (IV)	EC	455 820	380 812
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 681 406	10 509 804
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	455 820	380 812
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA RDR		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 750	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 203	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 203	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	46 246	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 246	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 306)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	115 450	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 248 535	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	951 663	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	296 872	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	410 786	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	1J	11 200	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5	A1		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Sorties d'immobilisations			3 750
Amortissements dérogatoires		46 246	36 190	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA RDR										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	15 244	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	278 869	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	7 485 013	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	382 730	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	673 089	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	1 220 605	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	100 108	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	15 543	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	10 155 960	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	45 734	8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	45 734	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	10 216 939	OH		OJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice + 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	15 244	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	278 869	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	7 485 013	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	382 730	ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	673 089	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	1 220 605	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU	MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV	MP	45 565	MQ	54 543	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	15 543	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				IY	45 565	NG	10 110 395	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	OW	
	Autres participations				I0		OX	45 734	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	45 734	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	45 565	OK	10 171 374	OL	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	2 198 229	PN	402 695	PO		PQ	2 600 924	
	Sur sol d'autrui		PR	382 730	PS		PT		PU	382 730	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	610 503	PW	32 427	PX		PY	642 930	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 175 380	QA	45 224	QB		QC	1 220 605	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	100 108	QI		QJ	45 565	QK	54 543	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	13 861	QM	611	QN		QO	14 473	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	4 480 813	QV	480 959	QW	45 565	QX	4 916 207	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 480 813	ØP	480 959	ØQ	45 565	ØR	4 916 207	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Autres immobilisations corporelles		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	46 246	R1	R2	R3	R4	R5	R6	46 246	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	T5	T6	36 190	T8	T9	(36 190)	
	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	46 246	X3	X4	X5	36 190	X7	X8	10 056	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM				N0		
Total général (I+II+III+IV)		NP	46 246	NQ	NR	NS	36 190	NU	NV	10 056	
Total général (I+II+III+IV) ventilé		NW	46 246		NY	36 190		NZ		10 056	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA RDR

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 252 544	TM 46 246	TN 36 190	TO 262 600
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 252 544	TS 46 246	TT 36 190	TU 262 600
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 12 920	6U	6V 3 691	6W 9 229
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 12 920	TY	TZ 3 691	UA 9 229
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 265 465	UB 46 246	UC 39 881	UD 271 830
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ 46 246	UK 36 190		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA RDR				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	9 736	9 736		
	Autres créances clients		UX	492 363	492 363		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 123	7 123		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	1 028 538		1 028 538	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	34 106	34 106		
	Charges constatées d'avance		VS	7 310	7 310		
TOTALUX		VT	1 579 178	VU 550 640	VV 1 028 538		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	186	186			
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	35 310	35 310			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	39 375	39 375			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	54 551	54 551			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	117 241	117 241			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35 910	35 910			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	152 184	152 184			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 050	6 050			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	15 010	15 010			
TOTALUX		VY	455 820	VZ 455 820			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SA RDR		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	366 536
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	
	Amendes et pénalités			WJ	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	137 139
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				
- Plus-values nettes à court terme					
- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
II. DÉDUCTIONS				TOTAL I	WR 503 675
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	- imposées au taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY
	Majoration d'amortissement*				XD
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		
Entreprises nouvelles (44 septies)		L2			
Sociétés investissement immobilier cotee (art. 208C)		K3			
Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)		L5			
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
		PC			
		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		
	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD			
Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI 503 675
			déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	503 675	XO

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA RDR</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	296 872		Dividendes		ZE	280 000				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF					
					Report à nouveau		ZG					
	TOTAL I	0F	296 872		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	296 872					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	165	34 783			
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	117 396	XQ	125 185	129 073			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 473	3 590			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	11 618	10 640			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	149 443	178 087			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	10 321	12 270			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	54 436	51 057			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	64 757	63 328			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	197 987	235 341			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	33 164	28 636			
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	0.58 %	1.00 %			
	Numéro du centre de gestion agréé *				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

REGIONALE DE RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros

Siège social : 251 Rue Jean Jaurès (59650) VILLENEUVE D'ASCQ

308.622.158 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2020, soit la somme de 366.536 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 3,50 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 350.000 Euros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 16.536 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTATION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 FEVRIER 2021

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2020, soit la somme de 366.536 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 3,50 Euros par action, éligible à l'abattement de 40%, soit la somme de 350.000 Euros pour les 100.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 16.536 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API RESTAURATION S.A.S.**
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, ès-qual.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale des HAUTS-DE-FRANCE



G R E F F E

R E G I O N A L E D E R E S T A U R A T I O N

R D R

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 308 622 158

Siège Social :

251 rue Jean Jaurès

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

-o0o-

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E A U X C O M P T E S S U R L E S C O M P T E S A N N U E L S

Exercice clos le 31 août 2020

9 rue Delesalle – P.A. du Pré Catelan – 59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088



Associés Gérants
Jean François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHelden

Associés
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Christophe LEWANDOWSKI

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes rattachée à la CRCC des HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée générale de la société REGIONALE DE RESTAURATION – R D R,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée REGIONALE DE RESTAURATION – R D R, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

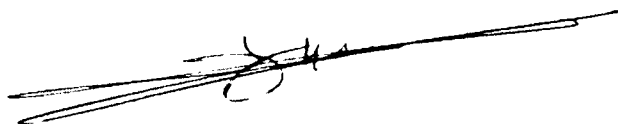
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 9 février 2021.

Pour AEQUITAS AUDIT



Christophe LEWANDOWSKI
Associé



Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes